

ELEVES
(CIBLE OU TEMOIN)
PARENTS

PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION





de l'école, du collège (enseignant, psychologue scolaire, directeur, chef d'établissement, infirmière scolaire assistant d'éducation, AESH...)



3020 NON AU HARCELEMENT









ECOUTER







INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE



EQUIPE RESSOURCE PHARE St JACQUES DE LA LANDE

MISE EN PLACE DU PROTOCOLE PHARE







S'entretenir avec la famille de l'élève-cible, si besoin.



S'entretenir avec les témoins, avec les intimidateurs



Suivre la situation selon le protocole

^Q

## PROTOCOLE D'INTERVENTION PHARE St Jacques

Repérage d'une situation d'intimidation, de harcèlement par :

la famille, les proches, la communauté éducative, les élèves, le personnel communal...

→ Révélation des faits par :

la cible, la famille, les proches, la communauté éducative, les élèves, le personnel communal...



- **Entretien des parents** de l'élève cible par l'IEN, si besoin
- Recueil des informations
- Présentation du **protocole**
- Entretien de l'élève cible par un membre de l'équipe ressourcepHARE, dans un lieu rassurant

## Mobilisation de l'équipe ressource/pHARE pour :

échanger les informations, identifier les personnes de l'équipe mobilisables selon les lieux et les dates, choisir la méthode la plus adaptée selon la situation



Série d'**entretiens** avec les **témoins**, puis avec les **intimidateurs** 



Suivi et évaluation



Entretien de consolidation avec la cible



Famille de l'élève-cible (si besoin)

élève-cible

école